

AR Prefecture

046-264601113-20250430-2025_04_30_014-DE
Reçu le 05/05/2025

DELIBERATION N°2025-04-30/014
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 avril 2025 – 09h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2024 BUDGET DU CCAS.

Le Conseil d'Administration doit examiner le compte de gestion du budget du CCAS pour l'exercice 2024, établi par la trésorerie de Gourdon, en qualité de comptable du CCAS.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier, un Déficit global de l'exercice 2024 à la clôture de - 21 056.18 €.

Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2024, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses effectués et celui des mandats, du compte de gestion dressé par la Receveuse, accompagné des états développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celle de la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Compte de gestion 2024 en annexe

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget du CCAS.

La secrétaire de séance,



Brigitte PASSE DAT

A Luzech, le 30 avril 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS



Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 30 avril 2025

AR Prefecture

046-264601113-20250430-2025_04_30_014-DE
Reçu le 05/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Christine CALVO, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSE DAT.

Procuration : Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente (a donné procuration à M. Bernard PIASER), M. Pascal PRADAYROL (a donné procuration à M. Patrice CASTANIER).

Etaient absents ou excusés : Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, M. Pascal PRADAYROL, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE., Mme Monique EVIN.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS, M. Loic CAVE Trésorerie de Gourdon.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 6 Absents/Excusés : 4 Procuration : 2 Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PASSE DAT.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

- 1. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2024 budget du CCAS.**

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

046-264601113-20250430-2025_04_30_014-DE
 Reçu le 05/05/2025

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
 A Luzech, le 30/04/2025
 Le Président.

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Pour : 8
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
 A Luzech, le 30/04/2025

Date de convocation : 23/04/2025

Les membres du Conseil d'administration,

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CAIVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/04/2025 et de la publication le 30/04/2025.

A LUZECH, le 30/04/2025